

PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
COMMUNE DE HOUFFALIZE

PUBLICATION

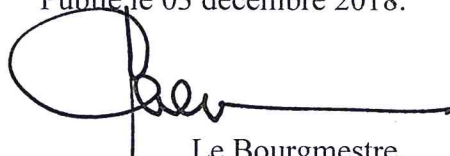
Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de HOUFFALIZE porte à la connaissance des habitants :

La décision du Conseil Communal du 22 novembre 2018 concernant :

- Règlement général de police : Modification du montant des amendes en matière d'arrêt et de stationnement

Le texte du règlement mis à jour peut être consulté à l'administration communale de HOUFFALIZE, rue de Schaarbeek 1 à 6660 HOUFFALIZE, tous les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 13 H à 16 H 30 ou sur le site internet de la commune (<https://www.houffalize.be/ma-commune/securite/police>).

Publié le 03 décembre 2018.



Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE



Le Directeur général,
J.-Y. BROUET

